Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260716-202607057-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2026

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15
Date de la convocation		
08/07/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
08/07/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 15 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 8 juillet 2026.

Étaient présents : Anne-Marie MORLIER, Gaylord SOATTO, Corentin DAUVIER, Mylène REBUT, Stéphane LE CLINCHE, Mylène REBUT, Julien TUVACHE, Anthony SERGENT, Annie DEMORTREUX, Aurélie LAQUERRE, Isabelle GRÉGOIRE, Simon FORÊT, Marie SANTIAGO.

Absents excusés ayant donné procuration : Mr Matthias de MAUROY a donné pouvoir à Mme Mylène REBUT. Mme Laurence MORICE a donné pouvoir à Mme Aurélie LAQUERRE.

Étaient absents :

2026-07-057 Modification du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le budget de la commune ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services communaux ;

Considérant la nécessité de création d'un poste pour la réorganisation du service, évolution des besoins ;

Mme le Maire propose :

Article 1 : Le tableau des effectifs doit être modifié à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

- Création d'un emploi d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet (28/35ème).
- Suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet (28/35ème)

Article 2 : Le tableau des effectifs de la commune sera modifié en conséquence.

Article 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

A l'unanimité des votants, les membres du conseil municipal autorisant Mme le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Stéphane LE CLINCHE

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.
Le 16 juillet 2026
Le Maire, Anne-Marie MORLIER

Mairie de Moulins
35680 Moulins